



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 10 décembre 2020

Délibération n°78-2020 : Plan d'actions pour la Direction des Systèmes d'Information (DSI)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Considérant que le déploiement et la maintenance de solutions numériques performantes sont devenus un enjeu essentiel pour les activités des universités, qu'il s'agit non seulement de leur permettre de mener à bien, avec la meilleure efficacité, les missions qui leur incombent mais aussi d'améliorer les conditions de travail de leurs personnels et de leurs usagers ;

Considérant que la qualité et le caractère innovant des outils et des services numériques propres à chaque établissement sont aujourd'hui des critères différenciant dans le monde très compétitif de l'ESR, susceptibles d'améliorer sa performance, son rayonnement et son attractivité.

Considérant que dans cette perspective, le plan d'actions vise à adapter la DSI aux enjeux et aux nécessités de l'UBS en matière d'outils et de services numériques ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le plan d'actions pour la Direction des Systèmes d'Information (DSI) qui fixe pour principaux objectifs de :

- Répondre aux nouveaux besoins en matière de travail en distanciel (recherche, formation, support) et de dématérialisation des données et des documents ;
- Actualiser et mettre en œuvre le SDN (Schéma Directeur du Numérique), en priorisant les actions dans un agenda de travail partagé ;
- Dégager des moyens nouveaux (financiers, humains, infrastructures) en répondant plus efficacement aux appels à projets ;
- Travailler et collaborer avec les établissements de l'ESR à différentes échelles (AUB, Région Bretagne, nationale, européenne) et avec le GIP numérique pour apporter des solutions aux besoins de l'UBS ;
- Construire un Système d'Information adapté aux besoins de pilotage (captation, ventilation, sécurisation, extraction, utilisation des données) ;

- Elaborer une organisation de pilotage des projets et d'affectation des moyens numériques (COSNUM), partagée avec les composantes, laboratoires et services de l'UBS ;
- Travailler au plus près des personnels et des usagers de l'UBS (observer les usages par la collecte et l'analyse d'indicateurs ou par des enquêtes) ;
- Créer, au sein de la DSI, les conditions propices à un travail en équipe, collaboratif et apaisé, afin de développer une véritable dynamique de service.

Ainsi, pour parvenir à atteindre ces objectifs, il convient de mettre plusieurs actions en œuvre :

1. Il convient de réexaminer le positionnement des équipes de la DSI dans les locaux de l'UBS afin de les positionner au plus près des usagers et des personnels.
2. Une réflexion sur le respect des droits et obligation des fonctionnaires doit avoir lieu. Le devoir d'obéissance hiérarchique et l'obligation d'effectuer les tâches confiées doivent être respectés.
Que faire en cas de non-respect ? Les entretiens professionnels individuels doivent refléter la nature de la relation encadrant/encadré et la manière de service de ce dernier.
3. Il convient de prévoir un plan de formation pour chaque agent. Et, chacun pourra faire le point sur sa carrière, mais tout agent de la DSI, devra établir avec les services de la DRH un plan de formation sur trois ans, en lien notamment avec ses compétences, le projet de service et le SDN.
4. Le recours aux prestations de service en cas de difficultés. Le projet de service, le SDN et la capacité de la direction des systèmes d'information à répondre seule à ces enjeux n'est peut-être pas atteignable. Dans ce cas, le recours à des prestations externes doit être possible.
5. Le repyramidage d'un poste d'IGE en IGR.

Membres en exercice : 30 Membres présents : 18 Membres représentés : 8 Suffrages exprimés : 22 - Pour : 22 - Contre : 0 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 0
--

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

<u>Document en annexe</u> : -.
